

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Une **séance extraordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le **mercredi 8 mars 2023 à 18h15** à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts., à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
Mme Véronique Menand (virtuel)	Vice-Présidente
M. Dominic Asselin	
Mme Chantal Bonneville	
M. Gabriel Dagenais	
Mme Stéphanie Leclerc	
M. André Mongeau	
Mme Marie-Hélène Ouellette	
M. Normand Sénéchal	
M. Pierre-Luc Tremblay	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

Mme Stéphanie Léveillé
 Mme Francine H.-Michaud
 M. Pascal Savard

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 18 h 15).

3.0 Constatation de la conformité de la procédure de convocation de la séance

À la demande du président M. Martin Barbeau, il y a constatation de la légalité de la procédure de convocation par le secrétaire général, M. Louis Piché, de la présente séance extraordinaire.

4.0 Adoption de l'ordre du jour

274^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par Chantal Bonneville :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

NOTE IMPORTANTE

LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SERA TENUE EN PRÉSENTIEL, LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LADITE SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT.

LES MEMBRES DU PUBLIC QUI AURONT DES QUESTIONS POURRONT S'INSCRIRE POUR PARTICIPER VIRTUELLEMENT OU EN PRÉSENTIEL À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE AU MOINS 24 HEURES AVANT LA TENUE DE CELLE-CI.

Le 3 mars 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence, vous êtes par la présente convoqués à une **séance extraordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le **mercredi 8 mars 2023 à 18h15** à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences, constatation du quorum
- 3.0 Constatation de la conformité de la procédure de convocation de la séance
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Direction générale (*temps estimé : 20 minutes*)
 - 6.1 Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec – *Adoption* (docs. 6.1)
- 7.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Période de questions - Public

Madame Anne-Marie Bonneville, résidente de Val-David qui est sur le comité fondateur pour une école alternative dans le secteur centre du Centre de services scolaire des Laurentides explique certaines des démarches effectuées depuis 2019 pour l'ouverture d'une école alternative dont notamment :

- L'appui des autorités municipales de Val-David et Val-Morin.
- Le sondage effectué par le comité où 313 enfants de 187 familles ont manifesté leur intérêt à une préinscription.
- Les rencontres tenues avec le directeur général en 2019 et 2023 qui n'ont pas mené à un développement du projet concret.

Celle-ci demande, quand le Centre de services scolaire des Laurentides ouvrira une école alternative dans le secteur centre de son territoire et quelles sont les démarches ayant été effectuées à cet égard et quelles seront les démarches à effectuer à court et moyen terme pour répondre à la demande légitime des parents du secteur centre?

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que le conseil d'administration n'a pas revu les éléments présentés jadis au conseil des commissaires.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que ce projet d'école alternative peut suivre deux parcours distincts :

- a. Ouvrir un projet de type-école alternative dans une école existante.
- b. Ouvrir une école alternative dans un nouveau bâtiment, ce qui exige notamment une demande ministérielle et jusqu'à un an et demi d'attente.

Le directeur général explique qu'une nouvelle école devrait ouvrir ses portes dans le secteur de Val-David vers septembre 2026. Si un volet alternatif y est développé, il doit passer par le conseil d'établissement de celle-ci. Tandis que pour une nouvelle école dédiée à un programme alternatif, il est peu probable qu'un projet puisse être approuvé un niveau ministériel avant l'ouverture de l'école à construire déjà approuvée.

Considérant les démarches effectuées, dont l'intérêt manifeste de 313 élèves, le directeur général, M. Sébastien Tardif, suggère une nouvelle rencontre puisque les différentes perspectives sont à discuter.

Mme Anne-Marie Bonneville demande s'il est requis de revenir devant le conseil d'administration pour faire un suivi du dossier.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'un compte rendu des démarches sera fait au conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise que tous sont bienvenus au conseil d'administration, mais qu'il n'y a pas lieu nécessairement de se présenter au conseil d'administration puisque la direction générale fera le suivi tel que précité.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que pour développer un volet alternatif au sein d'une école existante, il faut une proposition des enseignants et que les critères d'admission ainsi que les modalités du projet soient adoptés par le conseil d'établissement.

Mme Anne-Marie Bonneville demande si un projet élaboré dans une aile de l'école exige d'obtenir l'assentiment du conseil d'établissement.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que c'est effectivement le cas.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande si ces adoptions au niveau du conseil d'établissement doivent faire l'objet d'une résolution par le conseil d'établissement actuel ou un nouveau conseil d'établissement lors de l'ouverture de la nouvelle école.

M. Tardif précise que les projets sont révisables annuellement, mais que si le programme est en place que l'on peut anticiper une continuité de celui-ci.

M. Dagenais demande si un projet alternatif pourrait être transférable d'une école à l'autre.

M. Tardif indique qu'il faudrait faire une vérification auprès de l'organisation scolaire, mais que cette possibilité pourrait être envisagée.

6.0 DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec – *Adoption*

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, et le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présentent le projet de résolution.

Notamment, il est expliqué qu'en matière d'assurance que les primes augmentent de façon importante et qu'il est plus difficile d'obtenir les couvertures d'assurance requises. Le concept d'union réciproque par les centres de services scolaire est expliqué. Les résultats de l'analyse actuarielle sont exposés ainsi que la possibilité de réassurance pour certains risques. Il est précisé que ce type d'autoassurance requiert l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande combien de centres de services scolaire devraient adopter ce mode d'auto assurance et s'il y aurait un conseil d'administration pour l'administration de cette union réciproque.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il devrait y avoir environ 62 organisations sur un total d'environ 75 et qu'il y aura effectivement un conseil d'administration tel que détaillé aux documents aux membres du conseil d'administration.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande des précisions sur les économies envisagées.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fournit les précisions et réfère aux documents transmis.

Le secrétaire général, M. Louis Piché, précise que l'analyse est basée sur un risque similaire pour toutes les organisations.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande ce qui sera couvert comme risque.

Il est précisé par le secrétaire général qu'il s'agit d'assurer la responsabilité civile de l'organisation et non pas les immeubles ou autres volets d'assurance.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande si des experts feront la gestion de cette entité.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il y aura effectivement des experts.

275^e RÉOLUTION :

ATTENDU qu'en vertu de la délégation de fonctions et de pouvoirs, la direction du service des ressources matérielles a la délégation requise pour assurer les biens du Centre de services scolaire des Laurentides et sa responsabilité civile;

ATTENDU qu'une alternative est proposée à celle du marché privé, soit une assurance autogérée;

CONSIDÉRANT les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les cinq dernières années;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ., c. A-32.1);

CONSIDÉRANT que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé;

CONSIDÉRANT que les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un fonds de réserve important pour sa pérennité;

CONSIDÉRANT que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors-cadres de son organisation pour le représenter;

CONSIDÉRANT le projet de convention déposé soumis avec les présentes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des ressources matérielles et du transport;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Gabriel Dagenais :

D'ADHÉRER à l'union réciproque pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028;

D'AUTORISER le directeur général ou son substitut, le directeur du service des ressources matérielles et du transport, à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire et à prendre toutes mesures ou actions nécessaires pour y donner plein effet;

DE DÉSIGNER le directeur général ou son substitut, le directeur du service des ressources matérielles et du transport, à titre de représentant du Centre de services scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.0 Levée de la séance

276^e RÉOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Hélène Ouellette, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 18 h 53).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

